Comité Départemental de Natation de l'Essonne
62 Bis Boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY
☎ 01 69 90 06 86 ✉ comite91.natation@wanadoo.fr

Courrier Clubs N°1576
du 25 janvier 2023

Modification des horaires des Championnats de l'Essonne à Corbeil-Essonnes

Samedi 28/01/2023 OP 14H00

Dimanche 29/01/2023
Matin OP 08H30
Après-midi 14h00

• Bureau

- Présents : M. FONDEVILA-VIDAL– M. JOUANDON - R. HEURTEL – M. RAFFESTIN – E. DUCLOYER
- Excusés : Y. DALMASIE
- Invité : F. HUERTAS

TOUR DE TABLE

M. RAFFESTIN :

- Pour les Challenges - organisations 1, il n'est pas prévu de récompenses. Peut-être pourrions-nous acheter des sucettes (ou autres) pour que les petits aient une petite récompense.
- Pour les Challenges - organisations 2, les nageurs qui réussiront l'épreuve du 100 4N recevront un badge ENF.
- Nous avons beaucoup de mal à constituer les jurys de tête en ce début d'année. Merci à tous les juges arbitres ainsi qu'aux gestionnaires d'Extranat de répondre à M. Dalmasie, responsable de la commission des officiels en précisant vos disponibilités.
- Lors du séminaire des formateurs d'Ile de France, il nous a été précisé que pour accéder au titre de Juge, les candidats devront avoir au minimum une formation aux « gestes qui sauvent ». Le comité va donc devoir s'organiser et prévoir cette formation pour les nouveaux juges.
- Lors des formations d'officiels de cette début d'année, nous avons eu une vingtaine de Juges et une cinquantaine de Chronométreurs

F. HUERTAS :

- Mis au point avec les entraineurs sur le parcours d'apprentissage de la catégorie Avenirs :
- Les nageurs Avenirs 1 et 2 doivent passer par les Challenges pour accéder aux Circuits Avenirs pour leur première compétition.
- Les Challenges sont la porte d'entrée à la compétition. Elle marque le début d'une pratique compétitive.
- Il faut donc que les secteurs proposent des piscines les dimanches après-midi.

- Pour l'instant, l'unique proposition se déroulera le 5 Février à Massy, pour le secteur 1, ouverture des portes 14H, nombre maximum de nageurs 120

- R. HEURTEL
- Réception d'un mail concernant le 100% licence. Il sera transmis au club le plus rapidement possible.
- A partir de cette année, Mme MERMOZ représentera le Comité au réunion du CDOS (Comité Départemental Olympique Sportif).
- Le dossier de demande de subvention a été reçu au Comité, il est à rendre pour le 3 février.
- De plus, M. HEURTEL a représenté le Comité à l'hommage à Michel COURTOIS et Gérard SCHIRES qui s'est déroulé à Massy.
- Il faudra demander aux membres du club de Corbeil, s'ils peuvent prévoir la sono pour les Championnats d'Hiver de l'Essonne.
-
- Levée de la séance à 22h

Emmanuelle DUCLOYER
Secrétaire générale adjoint

• 100 % licences

■ Liste des clubs en cours

CD 91	EXOCET MASTER CLUB (1951)	100%	
	LE CLUB DES NAIADES 91 (3183)	100%	
	CA ORSAY (514)	100%	
	CN ST-MICHEL-SUR-ORGE (966)	100%	
	ES MASSY NATATION (402)	100%	*
	CN VIRY-CHÂTILLON (354)	100%	
	CN BRUNOY-ESSONNE (288)	100%	
	US RIS-ORANGIS (498)	100%	
	ETAMPES NATATION (219)	100%	
	VAL D'ESSONNE MENNECY AQUA CLUB (1285)	100%	*
	CLUB NAUTIQUE DE L'ARPAJONNAIS (2466)	100%	
	US GRIGNY (746)	100%	*
	MORSANG ESSONNE NATATION (2330)	100%	
	EN STE-GENEVIÈVE-DES-BOIS (393)	100%	
	Total CD 91	14	

MESSAGE IMPORTANT de Pierre PRADET Vice Président de la Ligue IDF de Natation

Bonjour à tous et toutes, meilleurs vœux pour cette nouvelle année

Vous trouverez ci-joint la liste des clubs 100% Licences IDF à la date du 18/01/2023.
Fort est de constater sur cette liste officielle que de nombreux clubs n'ont pas encore fait la démarche et envoyé leur dossier.

Le prochain Comité Directeur de la LIF va statuer sur les pénalités à mettre en place, pour la saison en cours, pour les clubs qui ne respectent pas le 100% Licences en Ile de France et la Fédération lors de son AG de juin à fait voter la possibilité de mettre des amendes aux clubs qui ne respectent pas cette obligation.

Il serait dommage que des clubs IDF qui jouent le jeu du 100% Licences soient pénalisés par manque de présentation du dossier.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir diffuser dans votre bulletin la liste officielle ci-dessus et de faire un rappel à vos clubs concernant ce sujet.

Vous trouverez en attachement la procédure officielle du 100% Licences et le modèle d'attestation.

Nous comptons sur vous pour relayer ce message.

Vous trouverez ci-joint l'article 19-1 du Règlement intérieur de la FFN et l'article 5 du règlement financier FFN relatif au 100% Licences.

« 19.1-OBLIGATION DE LICENCE POUR L'ENSEMBLE DES ADHERENTSET PARTIES PRENANTESD'UNE ASSOCIATION SPORTIVE AFFILIEE
Tous les membres adhérents d'une association sportive affiliée et pratiquant les disciplines de la Natation Course, la Natation en Eau Libre, le Water-Polo, le Plongeon, la Natation Artistique, et la Natation en Eau Froide, ainsi que les pratiques liées aux activités des Maîtres, de la Natation Santé, récréatives, d'éveil, de découvertes et de loisirs aquatiques doivent être licenciés à la FFN.
Les éducateurs sportifs, entraîneurs, managers ou toute autre personne remplissant ces fonctions ainsi que les arbitres, juges, intervenants auprès des mineurs ou exploitants d'EAPS – dirigeants - au sein d'une association sportive affiliée, à titre bénévole ou salarié, doivent être licenciés à la FFN au sein de cette association.
Toute association affiliée ayant contrevenu à cette obligation de licence pour l'ensemble de ses adhérents est passible de pénalités, dans les conditions fixées par son règlement financier ou de sanctions, dans les conditions prévues par son Règlement Disciplinaire.

5. Pénalités financières pour manquement à l'obligation de licence Conformément au Règlement Intérieur FFN, toute association affiliée ayant contrevenu à l'obligation de licence fixée à l'article 19 dudit règlement fera l'objet d'une pénalité : - De deux-mille-cinq-cents (2.500) euros pour les associations ayant/comptant moins de cinq-cents (500) adhérents ; - De cinq mille (5.000) euros pour les associations ayant/comptant entre cinq-cents (500) et neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf (999) adhérents ; - De dix mille (10.000) euros pour les associations ayant/comptant mille (1.000) adhérents et plus. »

Procédure d'intégration à la liste officielle des clubs « 100% Licences IDF »Saison 2022/2023

1)- Préambule

Pour permettre à la natation d'atteindre le rang qui doit être le sien au sein du sport français et à votre ligue de vous accompagner et d'organiser les activités régionales, il est indispensable de rendre la prise de licence automatique et ainsi :

- Proposer à tous vos adhérents une licence adaptée,
- Donner du sens à cette prise de licence selon le public et les activités,
- Tisser un lien entre le pratiquant, votre Ligue régionale et la Fédération.
- Intégrer la liste officielle des clubs franciliens 100% Licences IDF

Principe du 100% Licences IDF

Un club peut prétendre intégrer la liste officielle '100% licences IDF' au cours de la saison N, lorsque tous ses adhérents ont été licenciés au cours de la saison N-1

Résumé des avantages pour un club '100% licences IDF'

1)- Tarifs standards et adaptés pour les activités LIF
2)- Possibilité de déposer un dossier de subvention PSF
3)- Possibilité de déposer un dossier labellisation
4)- Possibilité d'un soutien financier sur les activités AA et JAN
5)- Un suivi et une protection de la ligue en cas de litige
6)- Des avantages financiers avec les partenaires de votre ligue régionale
7)- Récompense exceptionnelle après cinq années consécutives sur la liste 100% Licences
8)- Un accompagnement dans la communication avec les supports de la ligue mis à disposition
9)- Les clubs 100% licences sont prioritaires pour les activités de la LIF (regroupement, stages, réunions techniques)

Résumé des désavantages pour un club 'NON 100% licences'

1)- Majoration des tarifs pour les activités LIF
2)- Il pourra éventuellement se voir appliquer une amende de la part de la FFN pour ne pas avoir respecté les statuts de la fédération
3)- Il est considéré non prioritaire pour les activités de la LIF

2)- Procédure d'intégration dans la liste officielle des clubs 100% Licences IDF

Pour figurer sur cette liste officielle, le club devra fournir chaque année en début de saison un certain nombre de documents qui constitueront son dossier.
Les dossiers seront transmis par mail à l'adresse générique suivante : 100pour100licences@lif-natation.fr et examinées par la commission 'Licences/Labellisation'. Seuls les dossiers complets seront examinés.
Après approbation de la commission, le bureau élargi officialisera, chaque mois, les clubs à intégrer sur la liste officielle IDF.
La liste officielle des clubs 100% licences sera diffusée régulièrement sur les supports de communication de la ligue (BO, site, etc..) . Seuls les clubs présents sur cette liste officielle pourront prétendre aux avantages qu'elle leur concède.

-Cheminement et composition du dossier de demande d'intégration dans la liste officielle des clubs franciliens 100% licences.

Ce dossier devra être envoyé par mail, en début de chaque saison à l'adresse suivante 100pour100licences@lif-natation.fr. Le dossier devra être constitué des documents suivants : sous forme de fichiers PDF

- Une attestation sur l'honneur signé par le président et co-signé par le secrétaire général et le trésorier (le modèle officiel est disponible sur le site régional 'Rubrique '100% Licences' (*1)

- Une copie du compte-rendu officiel de l'AG de la saison N-1 (saison 2021/2022) indiquant distinctement le nombre d'adhérents et le bilan financier du club concernant les licences prises lors de la saison précédent la demande.(*1)

Note importante : En cas de fermeture du bassin pour une durée conséquente au cours de la saison précédente ou en cas de diminution significative du nombre de licences (plus de 10%), le club devra faire apparaitre les raisons dans son compte-rendu d'AG ou fournir des explications sur un document annexe.

(*1) : Pour les clubs 'omnisport', composés de sections indépendantes, cette attestation devra être signée par les dirigeants en charge des sections liées aux activités de la FFN. Le rapport de l'AG pourra être remplacé par un document stipulant le nombre d'adhérent de la section et l'état financier lié aux licences.
(*1) : Dans le cas ou votre AG n'a pas encore été organisée, vous pourrez envoyer le compte-rendu de votre dernière AG. Dans ce cas vous serez intégrés **provisoirement** sur la liste officielle 100% licences IDF jusqu'à réception du compte-rendu d'AG 2021/2022 qui devra nous parvenir au plus tard le **30 avril 2023.**

Note importante : Afin de faciliter le suivi et l'enregistrement des documents, l'envoi de votre dossier ou toute correspondance avec la commission 'Licences/Labellisation' devra se faire par mail à l'adresse suivante : (100pour100licences@lif-natation.fr) **en indiquant clairement le numéro de votre département et le nom de votre club dans le nom des fichiers transmis.**
Exemple : 95_Cergy Pontoise Natation_Attest.pdf ou 95_CPN_AG.pdf

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
Cette procédure rentre en application à partir de cette saison 2022/2023.

Commission des officiel

Jury pour les compétitions départementales du 28 janvier au 29 janvier 2023

CHAMPIONNAT D'HIVER DE L'ESSONNE	
CORBEIL ESSONNES	
Samedi 28 Janvier 2023 - OP : 14h00	
Juge arbitre	MARTIN Claude SNM
Starter	BOULANGER Magali VEMAC
Extranat	TOURNECUILLERT Claire CNV
Délégué	JOUANDON Marc COMITE
Speaker	
Dimanche 29 Janvier 2023 - OP : 08H30 / 14h00	
Juge arbitre	MARTIN Claude SNM
	OZOUF Laetitia ENSG
Starter	JEAN Karine CAO
Extranat	MARCZEWSKI Gaëtan Comité
Délégué	JOUANDON Marc COMITE
Speaker	

CIRCUIT AVENIRS Secteur 1 & 2	
VIRY-CHATILLON	
Dimanche 29 Janvier 2023 OP : 14h00	
Juge arbitre	JOANEST Laurent CNV
Starter	RAFFESTIN Monique ENL91
Extranat	TOURNECUILLERT Claire CNV
Délégué	HEURTEL Rémi
Speaker	

CIRCUIT AVENIRS Secteur 3 & 4	
EVRY -JEAN TARIS	
Dimanche 29 Janvier 2023 OP : 14h00	
Juge arbitre	BAZY Xavier ENSG
Starter	PLESSIS Alain USRO
Extranat	BERTRAND Pierre USRO
Délégué	
Speaker	

Records et meilleures performances

Record Essonne Maître aux Interdépartementaux des Maîtres IDF le 15 janvier 2023 aux Ulis en bassin de 25 mètres

⇒ 50 Brasse messieurs catégorie C13
BRACHET Robert (1938) EXOCET MASTE CLUB en 55.27

Records Essonne Maître au Championnat régional des Maîtres le 22 janvier 2023 aux Sables d'Olonne en bassin de 25 mètres

⇒ 50 Brasse dames catégorie C7
BEVING Christine (1964) CN VIRY-CHÂTILLON en 41.91

⇒ 200 Brasse dames catégorie C7
BEVING Christine (1964) CN VIRY-CHÂTILLON en 3:16.69

Offre d'emploi

Nouvelle annonce

La section natation du CLUB OMNISPORT DES ULIS, recherche actuellement

Profil :
Vous êtes diplômé(e) du BEESAN ou BPJEPS Activités Aquatiques et Natation éducateur) ou DESJEPS ou MSN (entraineur).

Vous voulez vous impliquer dans un projet sportif et pédagogique

Vous accordez une importance à la progression de vos nageurs et de vos pratiquants.

Le poste d'entraineur-éducateur sportif au sein de la section natation du club omnisport des Ulis peut vous intéresser.

Description des postes :
Former des nageurs sur les groupes d'initiation- apprentissage avec pour objectif de constituer le vivier des nageurs de compétition des années à venir.
Animer des cours d'aquagym, aquafitness

Créneaux horaires :
Le mercredi de 18h45 à 21h30 avec un cours d'apprentissage, un cours d'aquagym et un cours d'aquabike.
Le vendredi de 17h à 22h avec un cours école de natation (perfectionnement), un cours loisirs jeunes, un entrainement pour l'équipe jeunes compétition et un entrainement pour des adultes loisirs et compétition.

Conditions de recrutement :
Postes à temps partiel (de 3hà 8h hebdomadaires)

Salaire horaire :
Ecole de natation, compétition et loisirs : 25€ brut par heures + 10% congés payés
Aquagym/aquabike : 30€ brut + 10% congés payés.

Merci d'envoyer votre CV à l'adresse suivante : coulis.natation@gmail.com
.
Nous vous contacterons très rapidement.

Formations

Formation BNSSA avec l'ERFAN Ile-de-France du lundi 20 au samedi 25 février 2023

L'ERFAN Ile-de-France organise une formation BNSSA du lundi 20 au samedi 26 février 2023 (1ère semaine des vacances scolaires). Elle se déroulera à Montreuil (93)
Inscription possible jusqu'au vendredi 10 février 2023. N'hésitez pas à inscrire les jeunes de vos clubs s'ils ont plus de 17 ans, sont passionnés de natation et souhaitent être sauveteur lors de la période estivale (C.G.)

Renseignements et inscriptions via le lien ci-dessous :
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/6190.pdf

Formation BPJEPS AAN avec l'ERFAN IDF et le CREPS

Avec le soutien de la Région Ile-de-France et en partenariat avec le CREPS, la Ligue Ile-de-France de Natation au travers de l'ERFAN lance un BPJEPS AAN à partir de mars 2023. Ce dispositif permet aux futurs stagiaires d'être en contrat d'apprentissage avec la Ligue et mis à disposition auprès des clubs et collectivités. Toutes les informations ainsi que les modalités d'inscription (date limite le 27 janvier 2023) sont dans le lien "plus d'infos". (J.C)

Renseignements et inscriptions via le lien ci-dessous :
https://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/6182.pdf

Retrouvez toutes les formations sur le site du Comité via le lien suivant :
https://essonne.ffnatation.fr/script/dossiers.php?idtyp=2&idrub=77&idsai=2022

Ou en se rendant sur le site du comité dans la partie « Le Comité-pratique », « Formation ».

Partenariats

www.croixblanche91.org

*Valable toute l'année / Hors promotions en cours